

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 13 juillet 2011

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mrs Jean-Jacques CANAL, Sébastien DESBOURDES, Marc OUDET, Roger TRILLAUD, et Vivian DE BONA, Mmes Maryse LAUMONIER, Annie DOUSSINT, Michelle NAPOLITANO, Sylvie CHUDEAU et Paule MASSON

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme DOUSSINT  
Mr Mme LEBRETON pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES

**Absents excusés :** Mme Sylvie BROUILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme Annie DOUSSINT

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Annie DOUSSINT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation du compte rendu du conseil municipal**

Mr Jean-Jacques CANAL demande de rajouter le texte suivant au compte rendu :

#### ***Point numéro 6) Plateau Sportif***

« Mr Canal rajoute que la fermeture du site ne réglerait pas le problème et qu'il faut proposer une autre solution aux jeunes si l'on décide de fermer le plateau sportif, après délibération, les membres du conseil municipal proposent d'installer des tables, des bancs, un point lumineux dans la prairie face au stade. »

#### ***Point numéro 8) Bureau des élections Municipales Complémentaires***

« Mr Canal précise qu'il n'est pas concerné par ce scrutin et qu'il ne tiendra pas les bureaux des élections municipales complémentaires car Mme le Maire n'a informé officiellement aucun membre du conseil municipal des démissions successives des conseillers. Il fait remarquer également que lui-même ayant démissionné de son mandat d'Adjoint le 19 mai et n'ayant prévenu personne, les conseillers présents à ce conseil du 17 juin, ne sont pas au courant qu'il n'y a plus d'adjoint en poste.

Mme TOSTIVINT dit qu'elle attendait la réponse de Mr le Préfet, en ce qui le concerne pour informer les membres du conseil municipal.

Mr CANAL signale que le Préfet a confirmé par un courrier début juin, de la prise en compte de sa démission. »

Sans la lecture des modifications, le compte-rendu du conseil municipal du 17/06/2011 est approuvé à l'unanimité avec modifications.

### **3) Installation du Conseil Municipal**

Mme le Maire explique aux élus que le conseil municipal n'étant pas élu au complet, ce n'est pas au doyen d'âge des membres du conseil municipal de présenter les nouveaux élus.

Mme TOSTIVINT propose à Mme MASSON, doyenne d'âge du conseil, si elle souhaite faire la présentation des nouveaux membres. Mme MASSON, ne les connaissant pas, préfère laisser faire Mme le Maire.

Mme le Maire présente Mmes Paule MASSON, Sylvie CHUDEAU, Annie DOUSSINT, Michelle NAPOLITANO, Mrs Roger TRILLAUD et Sébastien DESBOURDES, nouvellement élus lors des élections municipales complémentaires du 3 juillet dernier.

### **4) Fixation du nombre d'adjoint**

Mme le Maire informe le conseil que la commune est limitée pour le nombre d'adjoints par les services de la sous-préfecture qui considèrent que le conseil n'est pas réputé au complet puisque le conseil municipal est composé de 14 membres et non de 15. La démission de Mr LEBOT est intervenue après l'arrêté de Mr le Sous-Préfet qui n'a pas

souhaité en tenir compte pour les élections municipales complémentaires. Le conseil est donc réputé non complet. Il n'est accordé que l'élection d'un seul adjoint.

Mme TOSTIVINT précise que cette décision ne vient ni d'elle, ni des élus, mais que ce sont les directives données par les services de la sous-préfecture. Mme le Maire, à la demande de Mr DESBOURDES, précise également que les services de la sous-préfecture ont reconfirmés ces informations. Il a été également répondu que le code général des collectivités territoriales est disponible en Mairie. Chaque élu est libre de le consulter.

Mme le Maire informe en conclusion que les services de la sous-préfecture considèrent le conseil municipal non complet et donc un seul poste d'adjoint est accordé.

### **5) Élection de l'adjoint**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que l'élection de l'adjoint s'effectue à bulletin secret conformément au code électoral. Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal s'il y a des candidats au poste d'adjoint. Mmes Michelle NAPOLITANO et Annie DOUSSINT se portent candidates.

Mme le Maire propose aux candidates, si elles le souhaitent, de prendre la parole avant de procéder à l'élection.

Mmes NAPOLITANO et DOUSSINT se présentent mutuellement au reste du conseil municipal et présentent également leurs motivations pour le poste d'adjoint.

Il a été procédé à l'élection de l'adjoint. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	11	
À déduire : bulletins litigieux : .....	0	Majorité absolue .....
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : .....	11	6

Ont obtenu :

Mme Annie DOUSSINT .....	6 voix (six)
Mme Michelle NAPOLITANO .....	5 voix (cinq)

Mme Annie DOUSSINT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

### **6) Élection d'un délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » (CCJR) et d'un suppléant (si nécessaire)**

Mme le Maire informe les membres du conseil que depuis le départ de Mme DOUSSINT, le poste de délégué titulaire est resté vacant. Mr Jean-Michel DUMAZERT, suppléant, assistait aux réunions.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal d'élire, à bulletin secret, un délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde ». Elle demande également s'il y a des candidatures.

Mr DESBOURDES demande pourquoi un seul poste d'adjoint est proposé. Mme le Maire précise que le poste proposé est celui laissé vacant par Mme DOUSSINT.

Mme DOUSSINT demande s'il y a urgence à élire un délégué auprès de la CCJR et s'il ne serait pas préférable d'attendre le retour des élus absents.

Mme le Maire demande l'accord des membres du conseil pour reporter le point n°6 et 7 au prochain conseil municipal de septembre.

Le conseil municipal accepte de reporter le point n°6 au prochain conseil municipal.

### **7) Élection d'un délégué titulaire auprès du SIARCE**

A la demande de Mme Annie DOUSSINT, le conseil municipal accepte de reporter le point n°7 au prochain conseil municipal.

### **8) Actualisation des commissions**

Mme le Maire présente la liste des commissions existantes avant les élections et demande aux membres du conseil de se prononcer sur la création, la suppression ou le maintien des commissions.

Mr CANAL demande pourquoi sur le tableau des commissions, un nom d'élu reste inscrit au CCAS. Mme le Maire explique que le CCAS est une institution particulière qui est indépendante du conseil municipal.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil de se prononcer sur le maintien des commissions suivantes :

<b>Commission Finances</b> .....	: 13 pour, 0 contre et 0 abstention
<b>Commission Urbanisme</b> .....	: 13 pour, 0 contre et 0 abstention
<b>Commission Scolaire</b> .....	: 5 pour, 8 contre et 0 abstention
<b>Commission Travaux</b> .....	: 11 pour, 0 contre et 2 abstentions
<b>Commission Personnel</b> .....	: 0 pour, 12 contre et 1 abstention
<b>Commission Environnement</b> .....	: 11 pour, 0 contre et 2 abstentions
<b>Commission Fêtes, cérémonies et Sports</b> ...	: 9 pour, 0 contre et 4 abstentions
<b>Commission Communication</b> .....	: 13 pour, 0 contre et 0 abstention
<b>Commission Culture</b> .....	: 13 pour, 0 contre et 0 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la suppression des commissions *Scolaire* et *Personnel*. Le conseil municipal, décide le maintien des commissions *Finances*, *Urbanisme*, *Travaux*, *Environnement*, *Fêtes-Cérémonies et Sports*, *Communication* et *Culture* et ne souhaite pas en créer d'autres à ce jour.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur leur souhait d'intégration dans les commissions.

La composition des commissions est la suivante :

**Commission Finances** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mme Annie DOUSSINT, Mr Sébastien DESBOURDES, Mme Maryse LAUMONIER et Mme Nathalie LEBRETON

**Commission Urbanisme** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mr Jean-Jacques CANAL, Mme Annie DOUSSINT, Mr Jean-Michel DUMAZERT et Mme Paule MASSON

**Commission Travaux** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mr Vivian DE BONA, Mr Jean-Jacques CANAL, Mr Sébastien DESBOURDES et Mr Roger TRILLAUD

**Commission Environnement** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mme Sylvie CHUDEAU, Mme Paule MASSON, Mme Michelle NAPOLITANO et Mr Marc OUDET

**Commission Fêtes, cérémonies et Sports** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mr Vivian DE BONA et Mme Annie DOUSSINT

**Commission Communication** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mr Jean-Michel DUMAZERT, Mme Maryse LAUMONIER, Mme Nathalie LEBRETON et Mr Roger TRILLAUD

**Commission Culture** : Mme Françoise TOSTIVINT, Présidente, Mme Sylvie CHUDEAU, Mme Michelle NAPOLITANO et Mr Marc OUDET

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la composition actuelle du CCAS, à savoir 1 élu (Mme LAUMONIER) et 2 membres extérieurs (Mmes LECOMTE et MARTINS). Mme TOSTIVINT explique que le CCAS doit avoir dans sa composition, la parité entre les membres extérieurs et les élus. Pour l'instant ce n'est pas le cas, c'est pourquoi, elle demande aux membres présents de se prononcer sur leur souhait d'intégrer le CCAS.

Mmes Annie DOUSSINT, MASSON, NAPOLITANO et Mr TRILLAUD se portent candidats.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :

Mme Annie DOUSSINT .....	0 voix
Mme Paule MASSON .....	4 voix
Mme Michelle NAPOLITANO .....	4 voix
Mr Roger TRILLAUD .....	0 voix
Bulletins blancs ou nuls .....	3 bulletins

Il a été procédé à un 2<sup>ème</sup> tour. Ont obtenu :

Mme Annie DOUSSINT .....	0 voix
Mme Paule MASSON .....	6 voix
Mme Michelle NAPOLITANO .....	5 voix
Mr Roger TRILLAUD .....	0 voix

Mme Paule MASSON ayant obtenu 6 voix, a été proclamée membre du CCAS.

Mme DOUSSINT demande s'il faut élire les vice-présidents de commission ce soir. Mme le Maire répond que les vice-présidents seront élus respectivement, lors de la première

réunion de commission. Mme DOUSSINT rajoute qu'elle souhaite que Mme TOSTIVINT précise le rôle de chaque commission et le rôle de chaque vice-président.

Mme le Maire répond que si les membres du conseil municipal le souhaitent, elle sollicitera la visite de Mr le Sous-Préfet afin qu'il puisse donner des informations à chacun. Elle rappelle qu'il y a un code général des collectivités territoriales en mairie à la disposition de tous.

### **9) Indemnités du Maire, Adjoint et Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation**

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal l'enveloppe générale des indemnités correspondant à la somme des indemnités du Maire plus l'indemnité d'un adjoint. Le conseil municipal n'étant composé que d'un seul adjoint, l'enveloppe générale est donc de ce fait diminuée.

Le montant général de l'enveloppe est de 2 261.87€. Mme TOSTIVINT transmet à chaque élu une proposition de répartition de cette somme au Maire, à l'adjoint et aux futurs conseillers avec délégation.

Mr DESBOURDES demande qui perçoit une indemnité au sein du conseil municipal. Mme TOSTIVINT répond qu'actuellement 2 conseillers (Mr DUMAZERT et Mr OUDET) et le Maire perçoivent des indemnités.

Mme TOSTIVINT expose sa proposition :

Indemnités du Maire .....1100,00€ brut au lieu de 1482.00€ perçus jusqu'à maintenant,  
Indemnités de l'Adjoint ..... 350,00€ brut au lieu de 380.00€ perçus jusqu'à maintenant,  
Indemnités du conseiller avec  
délégation ..... 205,00€ brut au lieu de 380.00€ perçus jusqu'à maintenant.

Mme DOUSSINT demande à quel pourcentage ces montants correspondent. Mme le Maire répond qu'avant les élections complémentaires personne ne percevait le maximum des indemnités.

Mr DESBOURDES explique aux membres du conseil municipal que faisant partie de la commission finances depuis 3 ans, il peut dire que la commune a connu de gros soucis financiers et que cette année le conseil municipal a voté une augmentation d'impôts. Il explique également qu'il n'arrive pas à comprendre qu'aujourd'hui on puisse octroyer des indemnités aux élus. Il précise que sur le code des collectivités territoriales il est précisé que les indemnités sont faites pour les frais dépensés et que 350€ de frais est difficilement justifiable.

Mme le Maire répond que plusieurs emprunts sont arrivés à termes, que les finances de la commune sont saines et qu'un adjoint passe du temps et se déplace beaucoup pour la commune. Elle rajoute que les élus concernés ont des responsabilités. Ces indemnités sont cadrées par l'état et sont calculées par rapport au nombre d'habitants et de conseillers. Mme le Maire explique que l'augmentation des impôts est relative aux travaux projetés par la commune.

Mr CANAL rappelle que le montant de l'indemnité potentielle du maire de 1634.63 € brut correspond aux communes de 1000 à 3499 habitants.

Mme DOUSSINT précise qu'elle ne souhaite pas percevoir d'indemnités en qualité d'adjointe et informe que les indemnités du mois de mai (dernières indemnités perçues par Mme DOUSSINT) ont été versées à la coopérative scolaire.

Mme le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote pour chaque indemnité.

#### **Indemnité du Maire**

Mme Le Maire propose la somme de 1100€. Mr CANAL propose 17% de la base de référence, soit le minimum.

Mme CHUDEAU et Mme LAUMONIER précisent qu'au vue des risques et des responsabilités civiles et pénales, les indemnités sont largement méritées. Mr OUDET rajoute que si les indemnités ne sont pas perçues par les élus, il est intéressant de voir s'il y en découlera une baisse des impôts.

Il est procédé au vote :

**1100€** 5 pour, 8 contre et 0 abstention  
**17%** 8 pour, 5 contre et 0 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer une indemnité à Mme le Maire de 17% de la base de référence.

#### **Indemnité de l'Adjoint**

Mme Le Maire propose la somme de 350€. Mme DOUSSINT propose qu'il n'y ait aucune indemnité.

Il est procédé au vote :

**350€** 5 pour, 8 contre et 0 abstention

**Pas d'indemnité** 8 pour, 5 contre et 0 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas attribuer d'indemnité à l'Adjoint.

**Indemnité des Conseillers avec délégation**

Mme Le Maire propose la somme de 205€. Mme DOUSSINT propose qu'il n'y ait aucune indemnité. Il est procédé au vote :

**205€** 4 pour, 9 contre et 0 abstention

**Pas d'indemnité** 9 pour, 4 contre et 0 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas attribuer d'indemnité aux conseillers avec délégation.

Mme CHUDEAU conclut en précisant que la commune est plus riche dès à présent et que lors du prochain Budget pour le vote des impôts elle se souviendra de ce conseil et donc de tous les travaux qui pourront se faire.

Mme DOUSSINT précise que ce vote n'est pas intéressé.

Mme NAPOLITANO souhaite également donner ses conclusions sur le conseil municipal de ce soir. Elle commence par faire le constat qu'au sein du conseil il existe 2 clans, dont celui d'Annie DOUSSINT. Celui-ci ne permettra pas le bon fonctionnement du conseil car ayant la majorité du nombre de conseillers il va être difficile de travailler. Mme NAPOLITANO poursuit en précisant que sa candidature a été pour travailler dans l'intérêt de la commune et non pas pour autre chose. Elle termine en informant les membres du conseil que dans ces conditions le conseil municipal ne pourra avancer.

Mr TRILLAUD rappelle que lors de la réunion de la veille, Mme le Maire a donné des consignes de conduite pour la prise de parole en conseil municipal et demande donc aux membres du conseil de les respecter.

Mme DOUSSINT précise qu'il n'existe pas de clan et que dans tout conseil municipal il existe une opposition qui n'est pas pour autant un clan. Cela ne veut pas dire que les membres présents ne pourront pas travailler ensemble. Lors du vote des projets, présentés par d'autres personnes que celles de l'opposition, cela n'aboutira pas systématiquement sur un contre.

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a pas de questions diverses et n'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H30.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Sylvie BROUILLARD	Absente excusée
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mme Sylvie CHUDEAU	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	Pouvoir à Mme Annie DOUSSINT
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES
Mme Paule MASSON	
Mme Michelle NAPOLITANO	
Mr Marc OUDET	
Mr Roger TRILLAUD	